

16 AOUT 2024



Office National Des Aéroports

Direction Générale

DCH.PS09.E.322/00

001072

OPERATION DE RECRUTEMENT 2024 -DECISION DE RELANCE-

16 AOUT 2024

Le Directeur Général de l'Office National Des Aéroports,

- Vu la Loi n° 14.89 du 1^{er} Joumada II 1410 (30 Décembre 1989) transformant l'Office Des Aéroports de Casablanca en Office National Des Aéroports ;
- Vu le Décret n° 2.89.480 du 1^{er} Joumada II 1410 (30 Décembre 1989) pris pour l'application de la Loi n° 14.89 ;
- Vu le Dahir n° 1.24.31 du 10 Dhou-al Hijja 1445 (17 juin 2024) portant nomination de Monsieur Adel EL FAKIR en qualité de Directeur Général de l'Office National Des Aéroports ;
- Vu le statut du personnel de l'Office National Des Aéroports ;
- Vu la circulaire du Chef de Gouvernement N° 24/2012 du 22 Octobre 2012 relative aux procédures de recrutement dans les Etablissements et les Entreprises Publics ;
- Vu l'arrêté du Premier Ministre n° 3-130-00 du 10 Juillet 2000 fixant les postes en priorité susceptibles d'être affectés aux personnes handicapées ainsi que le pourcentage de ces postes pour les administrations de l'Etat et des instances qui en dépendent ;
- Vu la décision de recrutement 2024 n° 429 en date du 16 Avril 2024 ;
- Vu la Loi cadre de l'Office National Des Aéroports au titre de l'exercice budgétaire 2024 ;

DECIDE

ARTICLE UN : L'Office National Des Aéroports relance l'opération de recrutement au profit de 02 cadres (Bac+5ans) et 1 cadre (Bac+3 ans) au titre de l'exercice 2024, répartis comme suit :

| 02 postes - Cadres (Bac+5 ans) | | | |
|---|---|--|--|
| Poste | Profil | Expérience requise | Affectation |
| Auditeur(rice) Interne/Gestionnaire de risque/Contrôleur(se) interne (02 postes) | Être Titulaire d'un diplôme de (Bac+5 ans) en Audit et/ou Contrôle de Gestion | Expérience minimale de 4 ans dans le domaine | Direction Générale (Nouaceur) : 02 postes |

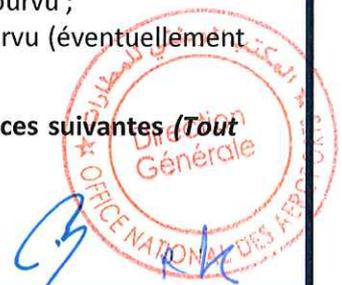
| 1 poste - Cadre (Bac +3 ans) | | | |
|--|--|--|---|
| Poste | Profil | Expérience requise | Affectation |
| Agent (e) sécurité des SNA (1 poste) | Être Titulaire d'un diplôme de (Bac+3 ans) en Génie Industriel | Débutant(e) ou ayant une première expérience | - Pôle Navigation Aérienne Nouaceur) : 1 poste |

ARTICLE DEUX : Le concours est ouvert aux candidats(es) remplissant les conditions suivantes :

- Être de nationalité marocaine ;
- Être âgé de 18 ans au moins et de 45 ans au plus au 31/12/2024 ;
- Être titulaire du diplôme susmentionné dans la spécialité exigée du poste pourvu ;
- Avoir au minimum l'expérience requise demandée au niveau du poste pourvu (éventuellement pour les postes exigeant l'expérience).

ARTICLE TROIS : Le dossier de candidature est constitué obligatoirement des pièces suivantes (Tout dossier incomplet est automatiquement rejeté) :

- Un curriculum vitae (CV) détaillé ;



- Une copie du baccalauréat ;
- Une copie du diplôme dans la spécialité exigée pour le poste pourvu, à la limite une copie de l'attestation de réussite pour les candidats(es) relevant des promotions de l'année 2023 et l'année 2024 (*) ;
- Une attestation précisant la spécialité du diplôme (dans le cas où ce n'est pas mentionnée au niveau du diplôme) ;
- Une copie du bulletin officiel et/ou d'attestation de l'équivalence, s'il y a lieu ;
- Une copie de la Carte Nationale d'Identité ;
- Une copie des attestations de travail (pour les postes nécessitant l'expérience) ;
- Une déclaration CNSS attestant le nombre d'années d'expérience au sein des établissements privés (pour les postes nécessitant l'expérience) ;
- Une copie de la carte « Personne Handicapée » (pour les personnes disposant de cette carte) ;
- Une copie de la carte justifiant la qualité de pupilles de la Nation (pour les personnes disposant de cette carte).

(*) NB : Seuls les diplômes délivrés par les instituts, écoles ou universités publics marocains, en formation initiale, ou les instituts, écoles ou universités privés ou étrangers disposant d'une équivalence sont éligibles. Sept pour cent 7% des postes seront réservés aux personnes handicapées et vingt-cinq pour cent 25% aux pupilles de la nation.

ARTICLE QUATRE : Critères d'admissibilité et d'admission

- 1) Il sera procédé à une présélection des dossiers de candidature sur la base des conditions mentionnées dans l'article 1,2, 3 de la présente décision et ne seront admissibles pour l'épreuve écrite que les candidats(es) ayant rempli ces conditions ;
- 2) Ne seront admissibles pour l'épreuve orale que les candidats(es), ayant obtenu une note à l'épreuve écrite, supérieure ou égale à **12/20** ;
- 3) Ensuite, ne seront admis(es) définitivement que les candidats(es) ayant obtenu, une note à l'épreuve orale, supérieure ou égale à **12/20** dans la limite des postes pourvus ;
- 4) La liste des candidats(es) définitivement admis(es) et la liste d'attente seront arrêtées par ordre de mérite.

Récapitulatif des épreuves prévues

| Épreuves | Durée |
|--|--|
| -Épreuve Ecrite : Se rapportant aux spécialités demandées | 1h30 à 2h00 Selon la nature du poste pourvu |
| - Épreuve Orale (précédée par un test de personnalité) : Entretien avec le jury sur des sujets permettant l'évaluation de l'aptitude du candidat (e) à remplir les missions afférentes au profil demandé | 20 minutes |

ARTICLE CINQ : Affichage des résultats

La liste des candidats(es) arrêtés à passer l'épreuve écrite, la liste des candidats(es) admis(es) pour passer l'épreuve orale, la liste nominative des candidats (es) admis (es) définitivement et la liste d'attente seront affichées sur le portail www.emploi-public.ma et sur le site web de l'ONDA www.onda.ma.

NB : La date et le lieu du concours écrit seront communiqués ultérieurement.

ARTICLE SIX ET DERNIER : Modalités de candidature

Les candidats(es) intéressés doivent renseigner leurs dossiers de candidature au plus tard le **09 SEPT 2024** à **23H00** sur le lien suivant :

https://econcours.brainman.ma/cmp/ONDA_2024_R

Important :

- Seules les candidatures reçues via le lien : https://econcours.brainman.ma/cmp/ONDA_2024_R seront traitées. Tout dossier de candidature envoyé via un canal autre que celui précité, ne sera pas pris en considération ;

- Les candidats(es) intéressés(es) ne peuvent postuler que pour un seul poste à la fois ;
- Le/la candidat(e) est responsable de l'exactitude et de l'exhaustivité des informations renseignées sur le formulaire de candidature. Toute candidature incomplète ou ne correspondant pas au profil demandé ou fausse déclaration entraînera son rejet automatique ;
- L'embauche reste tributaire des résultats de l'examen de l'aptitude physique et mentale effectué par le service médecine de travail de l'Office et/ou par un médecin désigné par l'ONDA ;
- Pour plus d'information sur les modalités de candidature et d'organisation du concours, merci de nous contacter sur l'adresse : Recrutement@brainman.ma et/ou Tél : 05 22 98 77 40
- Les salaires respectent le régime indemnitaire de l'Office. *RK*

Adel El Fakir
Directeur Général
Office National Des Aéroports



المكتب الوطني للمطارات
Direction
Générale
OFFICE NATIONAL DES AÉROPORTS